



Lausanne, le 2 octobre 2019

PROPOSITION DU COMITE ASV *

***soumise au vote lors de l'Assemblée Générale ordinaire du samedi 26 octobre 2019**

Le comité ASV, dans sa dernière séance, soumet aux membres ASV la proposition suivante :

➤ A partir du 01.11.2019, toutes les convocations (avec brochure annuelle et documents annexes usuels) pour les Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires de l'ASV seront envoyées par EMAIL et non plus par la poste.

➤ Cependant, les membres ASV qui n'ont pas d'adresse email recevront toujours la convocation pour l'AG ainsi que la brochure et les documents annexes usuels par la poste.

Pourquoi cette proposition ? L'évolution de la société est très claire : les envois par email sont de plus en plus utilisés car plus pratiques, plus rapide et plus économique (moins de papier, moins de travail pour la préparation des envois).

Si vous votez OUI, cela veut dire : « J'accepte la proposition du comité ASV : les convocations, brochures et documents liés à l'AG seront envoyés par mail et non plus par poste. Les personnes qui n'ont pas d'adresse mail recevront toujours les documents de l'AG par la poste ».

Si vous votez NON, cela veut dire : « Je refuse la proposition du comité ASV. Les convocations, brochures et documents liés à l'AG seront toujours envoyés par la poste ».

Le Comité ASV